

30 septembre 2020

Schéma départemental de santé : attirer les jeunes médecins et favoriser les pratiques innovantes

Le Département a approuvé son schéma départemental de santé 2019-2023 en février 2019. Objectif : répondre au défi de la désertification médicale en améliorant l'accès aux soins pour les Essonnais. Cette démarche se décline en différentes actions. Trois ont été votées en septembre en commission permanente et en assemblée départementale : des subventions à de jeunes professionnels de santé, l'implantation de cabines de téléconsultation et le développement de structures d'exercice collectif de santé sur le territoire.

> Aider les jeunes médecins à démarrer une activité

Pour favoriser l'installation ou le maintien de nouveaux médecins en Essonne, le Département accorde aux professionnels de santé des subventions **à hauteur de 50% des dépenses d'investissements**. Il s'agit notamment d'aider à l'acquisition d'équipements nécessaires au démarrage de leurs cabinets médicaux. En contrepartie, ces professionnels s'engagent à exercer durant une période minimale de trois ans sur le territoire.

Lors de la commission permanente du 14 septembre dernier, **deux subventions d'un montant total de 10 830 euros ont été accordées à un médecin orthophoniste à Evry-Courcouronnes**, qui assurera notamment la prise en charge de personnes handicapées et de personnes âgées, et **à un médecin généraliste à Brétigny-sur-Orge**.

> Encourager la télémédecine

La télémédecine met en rapport direct, à distance, le patient avec un ou plusieurs professionnels de santé et permet une prise en charge médicale à part entière. La prise en charge des actes de téléconsultation par l'Assurance maladie est assurée dès lors que le patient ne dispose pas de médecin traitant ou lorsque ce dernier ne peut recevoir son patient dans un délai suffisant. Dans le contexte de la crise sanitaire, le recours à la téléconsultation a par ailleurs fortement augmenté. Le Département a donc souhaité



doter des sites départementaux de télécabines destinées aux Essonniens et aux agents départementaux dans le cadre de la médecine du travail.

Lors de la commission permanente du 14 septembre, **l'acquisition de deux cabines de téléconsultation destinées à la Maison des Solidarités d'Evry-Courcouronnes et à la Maison de l'Essonne de Brétigny-sur-Orge** a ainsi été approuvée pour un montant total de près 205 400 euros.

> **Développer les maisons de santé**

L'assemblée départementale a approuvé le 28 septembre l'extension du dispositif de soutien à la réalisation de structures d'exercice collectif de santé à tout le territoire. En vigueur depuis décembre 2017, il concernait jusqu'à présent les zones rurales du département. Or **le phénomène de désertification médicale se généralise, en particulier les difficultés d'accès à un médecin généraliste.**

Depuis plusieurs années, l'exercice groupé est prisé par les professionnels de santé car il présente de nombreux atouts : organisation des remplacements et des plannings, prise en charge coordonnée des patients, etc. Actuellement, on dénombre 24 maisons de santé pluri-professionnelles en Essonne. En concertation avec l'Agence régionale de santé, **l'enjeu est donc de renforcer le maillage territorial de ces structures.**

Le Département peut ainsi soutenir les réalisations de structures d'exercice collectif de santé portées par des communes ou des intercommunalités **à hauteur de 40% des dépenses d'investissement** et avec un montant maximum de subvention de 400 000 euros. Ce dispositif peut être complété par les contrats de partenariats (subvention à hauteur de 30% maximum des investissements).

> **Des bourses pour les étudiants en médecine**

Le Département propose par ailleurs des bourses d'études aux étudiants de 3^e cycle en médecine qui souhaitent s'installer en Essonne. Les candidats éligibles peuvent être soutenus à hauteur de 6 600 euros (non imposables). En contrepartie, ils s'engagent à exercer leur activité dans le département pendant cinq ans une fois leur diplôme obtenu.

Contact presse : Luce Margonty

lmargonty@cd-essonne.fr

06 08 10 50 84

